

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur la décharge de Lihons

De :

Date : 05/02/2021 15:51

Pour : <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>

Objet : Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de la société le Matériau Routier Moderne, en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière d'extraction de matériaux sur la commune de Lihons.

Lettre en pièce jointe.

— Pièces jointes : —

Lettre au Commissaire Enquêteur-décharge de Lihons.docx

14,3 Ko

Soyécourt, le 5 février 2021

Objet : Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de la société le Matériau Routier Moderne, en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière d'extraction de matériaux sur la commune de Lihons.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La situation de la décharge de Lihons étant depuis de nombreuses années préoccupante, je me permets de vous envoyer ce courrier afin de vous faire part de quelques remarques qui pourront, je l'espère, aider à la compréhension des choses.

Il est de notoriété publique que cette décharge a été installée sur une nappe perchée, qui irrigue tout le pays alentour. En enlevant la craie, on fragilise la nappe vis-à-vis de la pollution.

On a osé dire que l'impact des déchets serait annulé par une bâche qui permettrait de retenir les impuretés. Mais qui donc oserait installer une décharge sur son puits, en affirmant qu'elle est sans danger ?? Il y a quelques années, les habitants de Lihons ont tous pu assister à un incendie dans la décharge, qui faisait d'immenses volutes de fumée noire, et qui a forcément fait fondre cette bâche « protectrice ». Et le bon sens nous oblige à avoir conscience que, par exemple, les pluies abondantes vont forcément se frayer un passage vers la nappe. Sans parler de la détérioration naturelle des matériaux, qui ne saurait être passée sous silence.

L'argumentaire dit que ces déchets sont « sans danger ». Mais si la nocivité d'un élément n'est pas dans sa constitution, il peut se trouver dans sa concentration. Beaucoup de choses seraient sans danger et sans effet nocif si elles restaient en quantité raisonnable. Agrandir cette décharge, dont le degré de toxicité est déjà dangereux, revient à augmenter de manière exponentielle le danger.

Les inquiétudes nombreuses autour de l'écologie et de la détérioration de la planète ne sont pas que des sujets lointains, ils concernent ce qui se passe à notre porte. Saint-Exupéry disait : « Nous ne possédons pas la terre, nous l'empruntons à nos enfants ». En tant que maman qui chaque jour donne de l'eau à mes enfants, en tant qu'habitante d'un pays qui doit demeurer habitable, je vous exprime de manière très vive mon avis défavorable pour l'agrandissement de cette décharge.

L'enjeu d'aujourd'hui est au contraire de cesser l'extraction de sable, et de fermer cette décharge.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma confiance en la responsabilité qui est la vôtre sur ce sujet, ainsi que de ma respectueuse considération,